

# Sur la route de l'automne!

## DANS CE NUMÉRO

- DES ENNUIS AVEC VOTRE VÉHICULE?
- PATIENCE ET COURTOISIE AU VOLANT
- À L'AUTOMNE, LA PRUDENCE EST TOUJOURS DE MISE!

## PRÉVOYEZ LE COUP!

Lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

Les occasions de prendre un verre ne manquent pas. C'est pourquoi **avant de consommer de l'alcool** :

- désignez un chauffeur qui s'engage à ne pas boire et à vous ramener à la maison;
- prévoyez coucher chez vos hôtes;
- prévoyez de l'argent pour prendre un taxi ou utiliser le transport en commun;
- ou faites appel à un service de raccompagnement.



Évitez le pire.

## Votre auto se meurt?

Donnez-la à la Fondation canadienne du rein, par l'entremise de son programme **Auto-Rein**.

Pour connaître le numéro Auto-Rein de votre région :

- composez le **1 888 228-8673**  
ou
- rendez-vous au [www.reinquebec.ca](http://www.reinquebec.ca)



Le présignallement, une nouvelle mesure de sécurité

Dorénavant, préparez-vous à arrêter votre véhicule lorsqu'un autobus scolaire

signalera à l'avance son intention de s'immobiliser.

Cette nouvelle mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

### À l'avenir

#### 1. Préparez-vous à arrêter

lorsque l'autobus scolaire activera :

- ses feux jaunes intermittents;  
ou
- ses feux de détresse.

#### 2. Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus

lorsque l'autobus scolaire activera :

- ses feux rouges intermittents;  
et
- son panneau d'arrêt.



# La VITESSE peut vous ralentir pour la VIE !



## La route vous parle

### Que signifie ce panneau ?

- Entrée interdite; vous vous apprêtez à vous engager sur une voie à contresens.
- Ce panneau s'adresse aux conducteurs de véhicules lourds seulement.
- Réduisez votre vitesse; danger.

RÉPONSE : Entrée interdite; vous vous apprêtez à vous engager sur une voie à contresens.

Pour en savoir plus sur la signalisation routière : [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

## Patience et courtoisie au volant

### Sur la route, avez-vous tendance à :

- dépasser par l'accotement dans un embouteillage ?
- suivre de trop près un véhicule ?
- changer tout à coup de voie, sans mettre le clignotant ?
- zigzaguer entre les véhicules ?

**Avez-vous pensé que ces comportements peuvent irriter les autres conducteurs ?**

### Mettez toutes les chances de votre côté

- Évitez de conduire lorsque vous êtes fatigué ou tendu.
- Créez une ambiance de détente en écoutant de la musique.
- Roulez dans la voie de droite, sauf pour dépasser.
- Planifiez mieux vos déplacements.

**Des trucs simples pour éviter aux autres conducteurs une bonne dose d'impatience.**



## Testez vos connaissances

La forme de ce panneau triangulaire pointée vers le bas est utilisée pour signaler :

- La présence d'un véhicule lent.
- L'obligation de céder le passage.
- L'obligation d'aller tout droit.

LA BONNE RÉPONSE EST : l'obligation de céder le passage. Ce panneau indique que vous devez céder le passage aux véhicules qui circulent sur une route prioritaire en ajustant votre vitesse.



Que vous soyez un **conducteur d'expérience** ou un **apprenti conducteur**, venez mettre à jour et tester vos connaissances sur la conduite automobile au [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Cylindrée de 4 litres OU plus?

Le moteur de votre véhicule a une cylindrée de 4 litres ou plus? Vous devez désormais payer des droits d'immatriculation additionnels chaque année, si le modèle de votre véhicule date de 1995 ou d'après cette date, et appartient à l'une de ces catégories :

- véhicules de promenade;
- véhicules commerciaux;
- habitations motorisées.

Les véhicules adaptés pour le transport de personnes en fauteuil roulant sont exemptés de cette nouvelle tarification.

Cette mesure du budget gouvernemental 2004-2005 vise à favoriser la réduction des émissions polluantes des véhicules et des gaz à effet de serre.

Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.html)



## Partout dans le monde

Que vous soyez **conducteur, passager, piéton, cycliste, cyclomotoriste ou motocycliste**, savez-vous que vous êtes protégé partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident de la route ?

Grâce à la protection offerte par le **Régime public d'assurance automobile du Québec**, tous les Québécois sont assurés en cas de blessure, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.


### Qui s'occupe des dommages ?

- Si vous êtes blessé, c'est la SAAQ.
- Si votre véhicule est endommagé, c'est votre compagnie d'assurance privée.

Pour en savoir plus sur le Régime public d'assurance automobile du Québec : [www.saaq.gouv.qc.ca/victime](http://www.saaq.gouv.qc.ca/victime)



## Saviez-vous que...?



SUR UNE AUTOROUTE, POUR DÉPASSER UN AUTRE VÉHICULE, VOUS DEVEZ EMPRUNTER LA VOIE DE GAUCHE. ASSUREZ-VOUS TOUTEFOIS DE REVENIR SUR LA VOIE DE DROITE UNE FOIS LE VÉHICULE DÉPASSÉ.

**N'OUBLIEZ PAS!**

LA VOIE DE GAUCHE EST RÉSERVÉE AUX DÉPASSEMENTS!

## Des ennuis avec votre véhicule ?



**Rappelez-vous**

Sur une autoroute, il est interdit de rouler sur l'accotement pour rejoindre la prochaine sortie.

Sur la route, lorsque vous avez des ennuis mécaniques :

- dirigez votre véhicule vers l'accotement et le plus loin possible de la chaussée pour l'immobiliser;
- actionnez les feux de détresse;
- restez dans votre véhicule en attendant l'arrivée des secours.

S'il y a risque de collision :

- quittez votre véhicule;
- soulevez le capot;
- dirigez-vous vers un endroit sécuritaire.

## À l'automne, la prudence est toujours de mise !



En automne, lorsque vous **marchez le soir ou par temps gris**, il est préférable de porter des vêtements de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes.



D'après vous, s'il commence à pleuvoir alors que vous conduisez, vous devez :

- allumer vos clignotants d'urgence et aller plus vite pour sortir de la zone de pluie ?
- allumer vos feux de route pour avoir une meilleure visibilité ?
- ralentir de façon progressive, car l'eau peut rendre la chaussée glissante ?

**RÉPONSE :** Ralentir de façon progressive, car l'eau peut rendre la chaussée glissante. L'eau mélangée à la poussière, à l'huile et à d'autres matières qui se sont déposées sur la chaussée crée un mélange qui rend la chaussée glissante. Vous devez alors prévoir une distance de freinage plus grande.

### Méfiez-vous !

C'est souvent à l'automne, dans les secteurs boisés, que les **animaux sauvages surgissent sur la route**. Ces rencontres, qui se produisent le plus souvent le matin ou le soir, peuvent parfois causer de graves accidents.

En présence d'animaux sur la route :

- ralentissez et appuyez sur les freins à quelques reprises pour attirer l'attention des conducteurs qui vous suivent;
- klaxonnez, cela pourrait les faire fuir et les éloigner de la route.

Aussi, ne vous fiez pas à certains gadgets comme le sifflet à chevreuil. Ces équipements n'ont pas fait leurs preuves.

**En tout temps, respectez les limites de vitesse et soyez vigilants.**



### RAPPELEZ-VOUS

Un chevreuil qui traverse une route « voyage » rarement seul.

# POUR NOUS JOINDRE

## Centre de relations avec la clientèle

Du lundi au vendredi

Renseignements généraux: de 8 h à 17 h 30

Indemnisation des accidentés: de 8 h 30 à 17 h

## Services téléphoniques automatisés

(sans frais)

Du lundi au samedi, de 7 h 30 à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h

- Prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique;
- annuler votre permis de conduire;
- remiser votre véhicule;
- commander une copie de votre dossier de conduite;
- connaître les heures d'ouverture et les adresses de nos centres de services.

Québec: (418) 643-7620

Montréal: (514) 873-7620

Ailleurs: 1 800 361-7620, sans frais  
(Québec, Canada, États-Unis)

## Services téléphoniques automatisés

(avec frais)

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

- Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule avant de vendre ou d'acheter le véhicule d'un particulier;
- vérifier la validité d'un permis de conduire avant de prêter ou de louer votre véhicule.

Un seul numéro: 1 900 565-1212

(1,50 \$ par appel)

Produit par la Direction des communications.

Info SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires à l'adresse suivante :  
[courrier@saaq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@saaq.gouv.qc.ca)

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2005

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN: 1705-9305

Illustrations: Paul Bordeleau

Société de l'assurance  
automobile

Québec



## VOUS AVEZ RATÉ UN NUMÉRO?

Le bulletin *info SAAQ* est publié 4 fois par année. Vous le recevez à l'occasion du renouvellement :

- de votre permis de conduire;
- de votre immatriculation.

Consultez les **versions électroniques** de tous nos numéros en visitant le : [www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq](http://www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq)

Bonne lecture!



**FACILE!** Visitez le [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca) et effectuez vos transactions en ligne pour :

- faire votre **changement d'adresse**;
- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre **rendez-vous pour un examen de conduite – théorique et pratique**;
- **payer le renouvellement** (si vous êtes membre des Caisses Desjardins ou client de la Banque Nationale) de votre :
  - permis de conduire;
  - immatriculation;
  - vignette de stationnement pour personne handicapée;
- vérifier la **validité d'un permis de conduire**;
- vérifier le **droit d'immatriculer un véhicule**;
- commander une **copie de votre dossier de conduite**;
- **remiser** votre véhicule;
- **remettre en circulation** un véhicule remisé;
- **mettre au rancart** votre véhicule.

Ces services sont disponibles :

du lundi au samedi, de 7 h à 23 h et le dimanche, de 12 h à 23 h

